



INFO-NÉGO

3 NOVEMBRE 2017

## *Abolition des horaires de faction*

# **Nous sommes loin de la coupe aux lèvres**

Comme nous l'indiquions dans l'Info-négo du 11 octobre 2017, notre mobilisation et nos interventions à tous les niveaux ont forcé le ministère de la Santé et des Services sociaux à sortir de l'immobilisme dans le dossier de la conversion des horaires de faction en horaires à l'heure. Rappelons que le 6 octobre, le MSSS nous a fait part de sa décision de convertir un certain nombre d'horaires de faction en horaires à l'heure.

Pour nous, le fait que le ministère accepte maintenant de discuter de cette question constitue en soi un pas en avant intéressant. Toutefois, nous considérons que le MSSS ne va pas assez loin et que davantage d'horaires devraient être convertis en priorité. De plus, nous souhaitons convenir d'un mécanisme qui établira quand et comment d'autres conversions d'horaire pourront se faire à l'avenir, et ce, à partir de données factuelles probantes.

Depuis que le MSSS nous a présenté ses intentions, le 6 octobre, nous avons eu quelques contacts téléphoniques et deux rencontres avec des représentants du ministère, les 16 et 31 octobre. Les échanges se poursuivent encore. Nous maintenons qu'un règlement des conventions collectives du secteur devra impérativement être accompagné d'une entente satisfaisante sur la base de nos objectifs quant à la conversion d'horaires de faction en horaires à l'heure.

Bien que certains employeurs ont annoncé au cours des derniers jours des changements à quelques horaires de faction à la suite de contacts qu'ils ont eus avec les CISSS et les CIUSSS, nous tenons à souligner qu'ils sont toujours en attente d'une confirmation formelle à cet effet. De plus, de notre côté, nous considérons toujours qu'il s'agit d'une annonce unilatérale du MSSS et nous entendons bien poursuivre nos représentations et la mobilisation. Il faut bâtir sur ce momentum.

Pour laisser toute la place à la négociation, nous ne souhaitons pas rendre publics les détails de la décision du MSSS, d'autant plus que ce n'est pas le fruit d'une entente. Mais puisque plusieurs employeurs l'ont fait, nous croyons qu'il est nécessaire de dévoiler les endroits où le MSSS a décidé de convertir les horaires de factions. Pour les endroits où la CSN est présente, il s'agit de :

Rouyn-Noranda – 2 véhicules  
Cowansville – 1 véhicule  
Ormstown – 2 véhicules  
Sept-Îles – 1 véhicule  
Oka – 1 véhicule

Il est très important de maintenir la mobilisation. Nous nous réjouissons toujours de décisions ministérielles allant dans le sens d'un meilleur service à la population et de meilleures conditions de travail pour les paramédics. Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Nous travaillons encore à la recherche d'une solution globale et systémique à ce problème et nous n'avons pas encore d'entente à cet égard.

### **Charge de travail**

Enfin, rappelons que depuis le début de ces négociations, nous avons toujours lié l'enjeu des horaires de faction à celui de la charge de travail. À cet égard, comme nous l'indiquions dans l'info-négo du 24 octobre, la Coalition patronale réunissant notamment la CTAQ, la CTAE, la CETAM et l'APAR a refusé d'intégrer aux conventions collectives le mécanisme d'évaluation de la charge de travail que nous souhaitons mettre en place. Pour le comité national de négociation, cet élément est essentiel à la conclusion d'une entente de principe. Nous poursuivrons donc la mobilisation au cours des prochaines semaines avec un accent particulier autour de cet important enjeu.